



VILLE DE BEAUMONT

Nicolas TESMER
Notaire
Rue des Ecoles, 4
6670 SIVRY-RANCE

Objet : INFORMATIONS NOTARIALES

Beaumont, le 28 octobre 2024

Nos références :

Vos références :

Maître,

En réponse à votre demande relative à un ensemble constitué d'un entrepôt avec toutes dépendances et terrain, d'un ensemble sis Rue de Leugnies, n°4 à 6500 LEVAL-CHAUDEVILLE, appartenant à _____, nous vous adressons les informations suivantes :

- *Un ensemble constitué d'un entrepôt avec toutes dépendances et terrain, d'un ensemble cadastré section B n°293 H P0000 ;*

Le bien susmentionné se situe en zone agricole au plan de secteur de THUIN-CHIMAY adopté par AR du 10/09/1979 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

Le bien est situé dans le périmètre des Guides Régionaux d'Urbanisme (GRU) suivants :

- Accès aux personnes à mobilité réduite.
- Enseignes et dispositifs de publicité.

Le bien se situe dans une zone de prévention forfaitaires (II).

Le bien se situe en zone d'assainissement collectif.

Il existe un permis d'urbanisme pour cet ensemble relatif à la construction d'un hall industriel. Celui-ci a été octroyé en date du 04/08/1986 et porte la référence 13/1986.

Il existe une déclaration environnementale relative à l'entretien et/ou la réparation de véhicules à moteur en date de recevabilité du 15/05/2018 et portant la référence : 13/2018.

Il existe un hangar-garage de +/- 90 m² qui n'entre pas dans les conditions d'exonération de permis d'urbanisme conformément à l'article R.IV.1-1 du CoDT. Celui-ci se trouvant en zone agricole, il n'existe pas de mécanisme de dérogation. La construction est par conséquent irrégularisable.

Il existe un abri pour animaux de +/-20m² et un rucher de +/- 20 m² qui n'entre pas dans les conditions d'exonération de permis d'urbanisme conformément à l'article R.IV.1-1 du CoDT. A ce titre, nous vous invitons à régulariser la situation infractionnelle au plus vite afin d'éviter le procès-verbal d'infraction urbanistique.

En réponse à votre remarque concernant le loft, aucun permis n'a été retrouvé pour sa création. A ce titre, nous vous invitons à vous renseigner auprès du service Urbanisme de la Ville de Beaumont afin de savoir si la situation peut être régularisée et éviter le procès-verbal d'infraction.

